

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 27 mars 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Sylvie MARTIN.
MM. Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU.

ABSENTS : M. Laurent BERNARD a donné procuration à M. Alain PIBOULEAU.
M. Marc LOISON a donné procuration à M. Dominique FOURCADE.
M. René ROQUES a donné procuration à M. Alain MAYODON.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 4 24**

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	3
Votants	12

OBJET : COMMUNE – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025.

1. Présentation du budget

Le budget primitif 2025 de la commune s'élève à **10 613 164,16 €** et se décompose de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 214 707	5 214 707
INVESTISSEMENT	5 398 457,16	5 398 457,16
TOTAL	10 613 164,16	10 613 164,16

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2025 restent relativement stables par rapport aux recettes du compte financier unique 2024.

Les recettes de gestion (hors recettes exceptionnelles) évoluent favorablement depuis 2018 :

Recettes de gestion (en K€)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Total	4 133	4 098	4 070	4 146	4 419	5 149	5 327	5 064
70 - produits des services du domaine	221	137	225	261	306	295	314	269
73 - impôts et taxes	3 070	3 146	3 002	2 876	3 355	3 998	3 808	3 704
74 - dotations et participations	649	637	637	773	746	787	802	800
75 - autres produits de gestion courante	177	165	172	207	341	291	391	249

Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les recettes issues de ce chapitre connaissent une légère baisse malgré un dynamisme sur les dernières années.

Les règles de prudence à appliquer lors de la préparation budgétaire veulent que les prévisions soient plutôt pessimistes.

La légère baisse prévisionnelle de l'année 2025 est liée à la nature de ce chapitre. Les travaux en cours depuis 2024 nous conduisent à réduire les prévisions budgétaires sur le stationnement et les recettes du Parc d'Espagne. Les recettes de stationnement ont diminué en exécution en 2024 par rapport à 2023, même si elles ont été supérieures aux prévisions. Les prévisions pour 2025 restent plus faibles tant que les travaux du cœur de ville ne sont pas terminés.

Les prévisions pour les recettes du Parc d'Espagne sont elles aussi à mesurer avec prudence dans l'attente de la finalisation des travaux sur le Parc d'Espagne.

Les ressources fiscales et les produits des services (chapitre 73)

Les recettes liées aux taxes foncières et d'habitations sur les résidences secondaires restent les principales ressources de la collectivité.

Il n'est pas proposé pour cette année 2025 d'évolution des taux d'imposition qui restent ainsi constants.

Néanmoins, les dotations de l'Etat liées aux taxes foncières et d'habitations sont en légère baisse cette année par rapport à 2024 (- 12 788 € soit - 0,44 %).

Les recettes prévisionnelles issues des jeux sont de 135 000 € pour 2025, s'inscrivant dans la continuité des années précédentes.

Enfin, la recette liée à la taxe sur les remontées mécaniques est estimée à 250 000 € pour cette année 2025. Le 1^{er} trimestre est supérieur à l'année dernière mais, par précaution, la prudence reste de mise pour le dernier trimestre de l'année.

Les dotations et participations (chapitre 74)

Les recettes de ce chapitre sont réparties entre les comptes :

- **741 - Dotation globale de fonctionnement : 452 471 €** correspondant à la part Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Il convient d'indiquer que la DGF 2025, comparée à 2024, a diminué de 28 032 € et celle sur la Solidarité Rurale a augmenté de 15 948 €.
- **742 - Dotation aux élus locaux : 255 €** (enveloppe constante par rapport aux années précédentes).
- **744 - FCTVA : 7 431 €** attribués par l'Etat sur la base des dépenses de fonctionnement de l'année N-2 éligibles au fonds.
- **7484 - Dotation recensement : 5 237 €** à la suite du recensement qui s'est déroulé au premier trimestre 2025 sur la commune.

Les recettes issues des impôts conservent un bon dynamisme.

Les autres recettes de ce chapitre sont stables.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

L'année 2023 s'est caractérisée par des résultats décevants de l'usine d'eau de Mérens dont la consécration budgétaire est visible en 2023, les instruments de mesure de l'utilisation de l'eau se sont montrés défectueux. Un nouveau compteur a été installé.

En 2024, les recettes pour la commune se sont élevées à 96 840 €. À la suite des chiffres du premier trimestre 2025, les recettes estimées pour 2025 sont de 75 000 €.

Les autres recettes sont stables.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

En 2025, les dépenses prévisionnelles totales de fonctionnement s'élèvent à **5 214 707 €**. (Pour rappel, en 2024 : 5 462 042 € prévu)

Dépenses de gestion (en K€)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Total	3 227	3 460	3 379	3 009	3 324	3 494	3 726	4 101
011 - charges à caractère général	1 145	1 234	1 218	1 007	1 199	1 142	1 035	1 332
012 - charges de personnel	1 488	1 549	1 590	1 531	1 639	1 713	1 745	2 005
65 - autres charges de gestion courante	444	542	436	335	458	475	715	513

A ces dépenses récurrentes, il convient d'ajouter les subventions d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes. **Pour l'année 2025, cette subvention est uniquement à destination du budget énergie.**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Subvention équilibre	0	0	377	501	0	764 822	233 788	3 023

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général sont en hausse par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique du fait de l'inflation, de l'augmentation de certaines charges fixes et obligatoires (dépenses d'énergie, de carburant, de fuel) et de l'importance des travaux en régie sur 2025.

Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses prévisionnelles de personnel sont en hausse par rapport à 2024, mais cette hausse reste maîtrisée et faible. Cette légère hausse s'explique notamment par l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL et la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire pour la police municipale (avec la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2025). Confirmation du gel du point d'indice pour 2025.

La dette et les perspectives d'évolution financière

Les intérêts d'emprunt sont en baisse régulière depuis plusieurs années. Toutefois, il convient cette année de prendre en compte depuis l'an passé la hausse du livret A qui a un impact sur les coûts de certains emprunts dont le taux d'intérêt est indexé.

Les charges exceptionnelles

Sur l'année 2025, ce poste de dépense est allégé sur le budget principal de la commune. Seule une subvention d'équilibre est à verser au budget annexe énergie renouvelable (3 023 €).

1.3 . La section d'investissement

1.3.1 La programmation des investissements

La capacité d'investissement de la commune reste importante en 2025 malgré un résultat de clôture d'investissement 2025 déficitaire. Néanmoins, elle garde une capacité d'autofinancement importante.

Dépenses d'investissement, hors dette (en K€)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Total	2 039	1 225	1 343	466	702	1 475	5 027	4 261

Les dépenses prévisionnelles d'investissement au chapitre 20 et 21 sont de 4 261 099,37 €, y compris les reports.

La commune doit investir régulièrement dans du matériel d'entretien de la voirie. Sur l'année 2025, l'un des investissements prévus permettra notamment de doter le personnel d'outils de travail favorisant un entretien qualitatif, sécurisé et efficient de la commune, à savoir **une balayeuse voirie**.

Par la suite, en sus des dépenses d'entretien de la ville, la commune va continuer les grands travaux suivants :

- Travaux pour la viabilisation et l'accessibilité des terrains d'Entresserres : la municipalité a décidé de s'entourer de partenaires comme ALOGEA afin de créer de nouveaux logements à vocation sociale à destination de jeunes ménages de préférence. Le projet consiste donc à développer un lotissement en constructions neuves et en extension urbaine, sur un vaste terrain pentu (1,86 ha et 18 % de pente en moyenne), composé de trois terrasses, relativement peu éloigné du centre-ville (environ 700 m). L'objectif du projet est de réaliser une opération (location et accession), qui soit qualitative.
- Création d'un second terrain de Padel au Parc d'Espagne : Cette discipline connaît une popularité croissante notamment auprès des jeunes et des adultes en quête d'un sport ludique et moins exigeant physiquement que les autres sports de raquette. Ce terrain supplémentaire sera ouvert à tous. De plus, la municipalité souhaite compléter la structure du padel existant en y rajoutant des filets pare-balles. Enfin, un système de contrôle d'accès équipera le nouveau padel.

Dans le cadre des travaux d'entretien de la ville, plusieurs projets d'importance vont être menés cette année :

- Réfection garde-corps terrasse ateliers
- Pompes à chaleur appartements ateliers municipaux
- Eglise – travaux de peinture + location échafaudage – suite incendie, des travaux de réfection doivent aboutir sur 2025 / 2026.

Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) s'élève à 397 000 €, il augmente régulièrement depuis plusieurs années du fait de la baisse de la charge financière des emprunts.

1.3.2 Le financement des dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement sont en apparence faible en 2022 et élevées depuis 2023.

Recettes d'investissement, hors emprunt (en K€)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Total	522	607	830	725	384	1 665	1 620	1 843

Toutefois, les réalités sont un peu différentes si on réfléchit globalement sur les années 2022 / 2023 / 2024. Il convient d'ajouter à ces recettes issues du FCTVA, de la taxe d'aménagement et des subventions, les excédents de fonctionnement capitalisés qui sont élevés depuis deux ans, supérieurs à 1Mn €.

Enfin de nombreuses subventions, notamment liées au réaménagement du Parc d'Espagne, ont été notifiées en cours d'année 2022 et 2023. Des subventions concernent également l'aménagement cœur de ville. Des avances ont été perçues et le solde sera versé à la fin des travaux sur 2025.

Dans les faits, les recettes sont en hausse importante depuis 2023 et permettent la réalisation sereine des programmes de travaux mentionnés ci-dessus. Cependant, face à l'importance des investissements pour l'année 2024, la commune a recours à l'emprunt pour financer ses investissements et équilibrer le budget à hauteur de 1 200 000 € dont 500 000€ de report sur 2025.

Pour conclure la présentation de ce budget, et dans ce contexte d'économie d'énergie et des ressources, la commune continue ses efforts pour mettre en place les adaptations nécessaires au changement climatique brutal qui atteint les Pyrénées. Restrictions d'eau, sobriété énergétique, investissements raisonnés sur la station de ski, rénovation performante des bâtiments, développement des mobilités douces ... les chantiers sont nombreux et exigeants. Ils sont repris, détaillés et explorés dans le cadre de la convention de revitalisation du territoire préparée par notre chef de projet « Petites Villes de Demain » afin qu'Ax-les-Thermes, bourg centre de la communauté de communes, connaisse dans les années à venir un développement à la hauteur de ses capacités et atouts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu la loi N° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu la loi N° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3, L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2025 de la commune au titre de l'exercice 2025.

Décide

Article 1 : d'approuver le budget primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

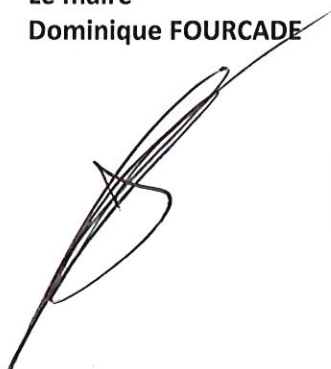
Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 11 avril 2025

Le maire
Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance
Valérie ADEMA



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 16/04/2025

Berger
Levrault

ID : 009-210900320-20250409-2025_4_24-DE